ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

GÉVAUD-HAND

Bulletin de la délégation départementale de la Lozère N° 3

SOMMAIRE

Édito.....p 1

Accessibilité, inclusion.....p 2

Vos droits.....p 6

Sensibilisation, communication.....p 7

Renouvellement CD .....p 8

Opérations ressources, Handidon...p 9

Convivialité.....p1 1

Lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h
Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h30

Tel : 04.66.65.06.13

Immeuble Le Mazel - 35, rue du Collège - 48 000 Mende

http://dd48.blogs.apf.asso.fr

e-mail : apfdd48@wanadoo.fr

ÉDITO

2005-2015 : mauvaise décade

10 ans, oui 10 ans laissés aux divers pouvoirs publics pour mettre en œuvre cette loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Bilan très sévère pour ces 3 piliers de la loi : l'accessibilité, la compensation des conséquences du handicap et la création des Maisons départementales des Personnes Handicapées (MDPH). Même s'il y a eu des améliorations dans la prise en compte des handicaps et, au début, une bonne prise en charge lors des premiers plans de compensation, des régressions ont été notées partout lors des renouvellements : il ne faut pas hésiter à contester les décisions prises par la commission des droits et de l'autonomie.

Malgré une augmentation régulière sous le quinquennat précédent, l'Allocation Adulte Handicapée (AAH) est encore et toujours sous le seuil de pauvreté. Les pensions d'invalidité sont trop basses. La compensation laisse toujours d'importants restes à charge.

Le manque d'accessibilité est le plus flagrant. Nous le constatons partout en Lozère ! Que de temps perdu pour se mettre en conformité avec la loi. L'Ordonnance sur l'accessibilité n'arrange rien.

Notre combat n'est pas fini ! Oui Il faut l'accessibilité à tout pour tous ! Il faudra sans doute créer un Collectif pour Une France Accessible en Lozère, pour une société plus inclusive.

Votre représentant, Guy Duyckaerts

N'oubliez pas, bientôt aura lieu notre l'Assemblée Départementale à Mende.

Suivez nous sur notre blog : http://dd48.blogs.apf.asso.fr/
ou sur Facebook : APFLozere

■ Guy Duychaerts et ses amis de l'APF ont distribué des tracts aux automobilistes mendois. Th. L.

Ils revendiquent en fauteuils l'accessibilité

Social | L'association des paralysés de France a manifesté mercredi au rond-point des Casernes.

Pour sensibiliser la population à leurs problèmes de vie quotidienne, les handicapés lozériens n'ont trouvé d'autre solution que de manifester, en fauteuils roulants. Une délégation de l'APF (Association des paralysés de France) de Lozère a ainsi perturbé la circulation, ce mercredi 3 décembre après-midi à Mende, en distribuant des tracts aux automobilistes, en plein rond-point des Casernes.

C'est l'ordonnance gouvernementale de report de trois, six ou neuf ans l'application de la loi rendant accessible tous les établissements recevant du public, tous les transports publics, les habitations, prévue pour le 1er janvier 2015, qui les a poussés à descendre dans la rue.

« Cette loi avait été votée en 2005, elle avait un super intitulé, persifle Jean-Michel Guy, de l'APF Lozère. *Mais dix ans plus tard, rien n'est respecté, rien n'est appliqué. Normalement, tout devait être accessible au 31 décembre. Les bus, les gares, les bâtiments publics. Mais il y a eu beaucoup de dérogations. Ça devient ubuesque, même inique et inacceptable. C'est tout simplement un déni d'existence des personnes handicapées. »*

Guy Duychaerts, représentant APF en Lozère, a donc *« pour la première fois fait la découverte d'une manifestation »*. Aux automobilistes arrêtés à l'entrée de Mende, il a expliqué les Agendas d'accessibilité programmés (Ad'Ap), prévus pour repousser la loi. *« Ce n'est pas acceptable. Et c'est la même chose pour les personnes âgées, et pour les gens avec des poussettes. »*

Idem pour la navette Mende-Florac

S'adressant aux automobilistes, Jean-Michel Guy a aussi expliqué que même quand *« le conseil général met en place une navette entre Mende et Florac, elle n'est pas accessible aux handicapés ! On nous répond que l'on peut prendre un taxi. Mais ce n'est pas un transport à la demande »*.

Et pour ce qui est de la vie quotidienne à Mende, *« il y a des problèmes partout,* poursuit Hakam, qui se déplace en fauteuil électrique. *Ils ont remplacé les bus. Un est accessible, l'autre pas »*. Reconnaissant toutefois qu'*« à Fontanilles, le bâtiment de la tour est en travaux pour être accessible. Il devrait être fini au 31 décembre »*.

Tous les deux ont voyagé, en Turquie, par exemple. *« À Istanbul, je suis allé partout,* révèle Jean-Michel Guy. *Dans la citerne basilique, sous la terre. Dans le tramway. Et dans le palais de Topkapi, on indique même les pentes pour les fauteuils roulants. Mais en France, nous avons un énorme retard. L'accessibilité n'est pas une priorité dans l'esprit des gens. C'est comme une volonté politique de ne pas faire. Et tant qu'on n'est pas confronté au handicap, on n'imagine pas ce que cela peut engendrer »*.

Pour rappeler à tous cette dure réalité, une manifestation ne sera certainement pas suffisante.

THIERRY LEVESQUE
tlevesque@midilibre.com

de Lozère

Bouge les Lignes !

UNE ORDONNANCE GOUVERNEMENTALE CONTRE L'ACCESSIBILITE…

Comme l'ensemble du monde associatif, nous dénonçons l'ordonnance gouvernementale « ***relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées*** ». Cette ordonnance prévoit pour les ERP (Établissements Recevant du Public – écoles, mairies, commerces, cinémas, etc.) :

- **Le report de fait de la généralisation de l'accessibilité, prévue pour 2015 par la loi du 11 février 2005, de 3, 6 ou 9 ans, voire même plus, au moyen d'Agendas d'Accessibilité Programmés (Ad'AP)…**
- La multiplication des motifs de dérogation et la réduction des contrôles.

Concernant les transports en commun (trains, bus, autocars), c'est encore pire :

- Les matériels ne seront accessibles que dans 10 ans ou plus, et ils ne seront commandés qu'en fonction des contraintes budgétaires…
- Les matériels accessibles seront affectés aux « lignes prioritaires » et seuls les « arrêts prioritaires » seront rendus accessibles.

CONTRE CETTE ORDONNANCE, POUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE !

Contre cette régression, nous demandons notamment :

- **La non-ratification ou le retrait de l'ordonnance gouvernementale et le respect des normes et du calendrier initialement prévus en 2005 pour généraliser l'accessibilité.**
- La généralisation de l'accessibilité des transports, y compris les trains, transports interurbains et métros anciens.
- **Améliorer les normes existantes pour aller vers la qualité d'usage pour tous au lieu du recul prévu**
- Des moyens d'évaluation sérieux pour l'examen des dossiers de dérogation
- Des mesures afin que les critères financiers et « prioritaires » ne soient pas des motifs de dérogation.

Informés de l'Appel national lancé par le Collectif *Pour une France accessible à tous* à manifester dans toutes les villes de France, nous écrivons et vous invitons à écrire au député et au sénateur de Lozère pour leur demander de voter contre la ratification de cette ordonnance.
Lettres ou mails sur notre site internet ci-dessous.

Délégation Départementale de Lozère de l'Association des Paralysés de France,
Immeuble Le Mazel, 35 rue du Collège, 48000 Mende

cd.48@apf.asso.fr

http://dd48.blogs.apf.asso.fr/ http://www.facebook.com/APFLozere

Ne pas jeter sur la voie publique

LA CRISE A BON DOS. LA CRISE N'EST PAS POUR TOUT LE MONDE

ET ELLE NE TOUCHE PAS TOUT LE MONDE DE LA MÊME FACON !

L'Espagne, le Portugal « en crise » eux aussi… ont pourtant fait de l'accessibilité universelle une de leurs priorités !!!

Ce 3 décembre est la Journée Internationale du Handicap

Depuis la première loi sur l'accessibilité, il y a 40 ans, trop peu de choses ont été réalisées…

40 ans c'est déjà trop, l'accessibilité c'est maintenant !

Pour nous, pour vous, pour les personnes âgées, pour les parents avec poussette, pour vos enfants…

Pour une accessibilité universelle, non à cette ordonnance !

de Lozère

Bouge les Lignes !

Conseil Départemental APF de Lozère, Immeuble Le Mazel, 35 rue du Collège, 48000 Mende

Ne pas jeter sur la voie publique

Tract distribué aux automobilistes lors de la manifestation
Le 4 décembre 2014 à Mende

Délégation Départementale de la Lozère

Association reconnue d'utilité publique

Urgent : prière d'insérer

MENACES SUR L'ACCÈS AUX DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'APF lance la campagne « Touche pas à ma MDPH ! »

À la veille des élections départementales et alors que le Sénat étudie actuellement le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, l'APF tient à alerter sur les menaces qui pèsent, encore une fois, sur les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). En effet, ces dernières sont menacées dans ce projet de loi mais également localement du fait des pratiques de certains Conseils départementaux (ex Conseils généraux).

Ces guichets uniques d'accès aux droits, grande avancée de la loi handicap de 2005, sont en danger : ils pourraient être remplacés par des dispositifs de plus en plus intégrés aux Conseils départementaux avec le risque de désavantages certains pour les personnes en situation de handicap et leur famille. Alors que de nombreuses personnes expriment déjà leurs difficultés pour accéder à leurs droits, cette remise en cause des MDPH va accroître ces complications !

Aujourd'hui la priorité n'est pas de modifier les MDPH mais bien de leur donner des moyens supplémentaires afin d'améliorer leur fonctionnement dans l'objectif de répondre efficacement aux attentes et besoins des personnes.

Ainsi, l'APF lance la campagne « Touche pas à ma MDPH ! » accompagnée d'une pétition en ligne sur www.change.org/TouchePasAMaMDPH pour interpeller le président de la République et le Premier ministre et demander des MDPH renforcées et indépendantes pour pouvoir accomplir toutes leurs missions!

Créées par la loi handicap du 11 février 2005, les MDPH sont des dispositifs d'accueil unique qui répondent à toutes les demandes et besoins des personnes en situation de handicap et de leur famille. Ainsi, elles interviennent dans tous les domaines de la vie des personnes et leur permettent d'accéder à de nombreux droits et services tels que :

- un parcours de scolarisation pour un enfant en situation de handicap ;
- un parcours de formation, un parcours universitaire pour un jeune adulte ;
- un parcours de formation et d'emploi pour un adulte ;
- un accompagnement par un service à domicile ou un accompagnement dans le cadre d'une structure d'hébergement spécifique, dans la cadre du libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap ;
- un droit à la compensation des conséquences de son handicap (enfant, adulte) ;
- une allocation de ressources pour un adulte ne pouvant pas travailler en raison de son handicap ou pour la famille d'un enfant en situation de handicap etc.

Les MDPH sont donc indispensables au quotidien pour toutes les personnes en situation de handicap et leur famille ainsi que pour tous les partenaires qui concourent à ses missions

5, rue du collège - Immeuble Le Mazel - 48000 Mende
Tel : 04 66 65 06 13 E-Mail : apfdd48@wanadoo.fr Site http://dd48.blogs.apf.asso.fr/

Association reconnue d'utilité publique

Délégation Départementale de la Lozère

Les MDPH sont également des lieux où tous les acteurs et/ou décideurs qui participent à l'accompagnement des personnes sont impliqués dans son pilotage. Ainsi, l'État, le Conseil départemental, les associations, l'ARS, la CAF et encore d'autres organismes collaborent au sein du groupement d'intérêt public (GIP) des MDPH et garantissent son autonomie et la participation pleine et entière de tous les acteurs concernés par ses politiques.

Les projets locaux de certains Conseils départementaux qui tentent d'intégrer les MDPH dans l'organigramme de leurs services et ainsi les priver de leur autonomie ; la pratique d'autres départements qui minorent les rôles des co-acteurs des commission exécutives des MDPH ainsi que le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, sous couvert des Maisons de l'Autonomie, pourraient revenir sur ce principe. Et laisser les Conseils départementaux gérer les MDPH à travers le prisme de leurs seules compétences avec le risque de dérives des « décideurs-payeurs ». Cette mainmise des Conseils départementaux entraînerait une aggravation des réductions des droits pour les personnes en situation de handicap et de fortes disparités de traitement sur le territoire en particulier pour l'octroi de prestations.

C'est pourquoi l'APF lance cette campagne de mobilisation et cette pétition pour sauver les MDPH ! Car pour l'APF, la priorité est bien de renforcer leurs moyens et de garantir leur indépendance et non de créer un nouveau dispositif ou de tenter de l'assimiler aux seuls Conseils départementaux, ce qui serait un net recul pour les droits des personnes en situation de handicap et de leur famille.

L'APF appelle tous les citoyens à se mobiliser en signant la pétition en ligne sur www.change.org/TouchePasAMaMDPH.

5, rue du collège - Immeuble Le Mazel - 48000 Mende
Tel : 04 66 65 06 13 E-Mail : apfdd48@wanadoo.fr Site http://dd48.blogs.apf.asso.fr/

MANIFESTATION DE LA DÉLÉGATION APF DE LOZÈRE

Mercredi 3 décembre 2014 - Mende

Manifestation du 3 décembre contre l'ordonnance du 26/09/2014.

Pour la première fois en 20 ans d'existence, l'APF Lozère manifestait dans la rue, parce que la liberté d'aller et venir ne peut plus attendre.
Que sont devenues les directives de la circulaire du 3/01/13, (extrait ci-dessous) signée entre autres par Madame CARLOTTI, la Secrétaire d'État ayant orchestré les travaux sur les Ad'Ap, nous faisant ainsi faire un bond de plus de 40 ans en arrière !

Extrait de la circulaire relative à l'accessibilité aux personnes handicapée :

Le Président de la République a pris l'engagement de faire de la politique en faveur de l'égalité des droits pour les personnes handicapées une priorité de l'action du Gouvernement. La loi du 11 février 2005 a fixé une échéance en 2015 pour l'accessibilité de l'ensemble de l'espace public. Le Gouvernement a la ferme volonté de maintenir cette échéance. [...]

Une équipe bien déterminée et en colère...!!

. . . ACCESSIBILITÈ . . . INCLUSION . . .

FORMATION SUR LES AD'AP

Agenda Programmé de l'Accessibilité

Ad'Ap : Agenda Programmé de l'Accessibilité parce que complexe à appréhender et surtout parce que nous sommes opposés aux Ad'Ap, tels qu'ils sont présentés. Il est important que nos adhérents mobilisés sur le sujet soient informés des tenants et aboutissants de ce projet.
Pour cela, une formation Régionale a été organisée. Les cinq départements de la région du Languedoc-Roussillon y étaient représentés.

Janvier 2015 création du Collectif National pour une France accessible

GRANDE NOUVELLE POUR UN ÈNORME

Une navette entre Florac et Mende est inaugurée courant 2014, mais complétement inaccessible. Et il y aurait un transport de substitution à la demande.

Après renseignements, le trajet Florac/Mende coute 1€50 soit 3€ l'aller-retour. Une personne qui se déplace en fauteuil roulant ne peut pas prendre la navette puisqu'inaccessible, alors qu'elle devrait l'être. On vous oriente vers un taxi : transport à la demande, ce qui n'est pas un transport de substitution. La personne handicapée paiera un tiers de 80 à 90 € l'aller - retour, et n'aura droit qu'à 10 transports ciblés dans l'année, telles que des visites médicales ou de l'administratif.
Il n'est pas possible de l'utiliser pour se rendre à un spectacle, faire ses courses ou pour ses loisirs !!

Où est l'égalité de traitement ?

J.M. Guy
Directeur de la Délégation départementale

CAPEB 48 ET LABEL "HANDIBAT"

Rencontre Président de la CAPEB 48

Constat :

La CAPEB a mis en place le label "handibat". Tous les artisans n'y postulent pas mais ils appellent souvent pour savoir à quelle hauteur se posent les prises, les interrupteurs.... ; Donc pour répondre efficacement aux interrogations rencontrées sur les chantiers, nous avons réfléchi à un petit outil synthétisant l'ensemble de ces données, et qui resterait à portée de main des artisans.
Malheureusement les évolutions des textes nous obligent à revoir son contenu.

INCLUSION ?
VOUS AVEZ DIT INCLUSION

Il reste encore beaucoup, beaucoup de chemin à faire pour que notre inclusion soit une réalité : dans un souci, certainement d'efficacité, éviter des déplacements souvent compliqués pour une personne handicapée, la Préfecture a délivré des agréments à un certain nombre de médecins du département, afin d'effectuer les visites médicales du permis de conduire.
Sur huit cabinets agrées, liste ci-après, quatre ne sont pas accessibles, les quatre autres disent l'être !
Donc si vous êtes convoqués, renseignez-vous bien sur l'accessibilité du cabinet.
Depuis le 1er septembre 2012, la visite médicale est gratuite pour toutes les personnes présentant un taux d'invalidité égal ou supérieur à 50 %. En plus des pièces demandées, pensez à vous munir entre autre de la notification reconnaissant ce taux d'invalidité.

...

A C C E S S I B I L I T È

...

I N C L U S I O N

...

Liste des Médecins Agrées

Se disent accessibles :

Dr LEROUX Marc-Francis - Grand rue – Chanac -
Tel : 04 66 48 24 90

Dr MORIVAL Emmanuelle – La Vachellerie – Fournels - Tel : 04 66 31 00 00

Dr BRESSON Jacques – Lot. Estournelles – Le Malzieu-Ville - Tel : 04 66 31 70 24

Dr ALBARIC Christian – Route de Florac – Meyrueis – Tel : 06 08 58 41 54

Dr ALBARIC Françoise – Route de Florac – Meyrueis – Tel : 06 08 46 59 26

Non accessibles :

Dr PASCAL Philippe - 70 av Monestier – Florac – Tel : 04 66 45 00 20

Dr CAYZAC Jean-Claude – 13 rue des Pénitents – Marvejols – Tel : 04 66 32 33 66

Dr PAUGET Annick – 5 rue Basse – Mende – Tel : 06 76 23 20 67

Dr SEEWAGEN Jacques – rue Chantiers de Jeunesse – Meyrueis – Tel : 04 66 45 62 87

J.M. Guy

VOS DROITS :

MAISON DE L'AUTONOMIE

Dans son schéma départemental des solidarités 2013 – 2017, le Conseil Général annonce ..... une Maison de l'Autonomie. Il n'y a pas obligation légale à mettre en place cette Maison de l'Autonomie, c'est un choix stratégique.

Le département associe, depuis longtemps, les personnes handicapées et personnes âgées, tout en tenant compte des différences de prises en charge : La Prestation de Compensation du handicap (PCH) pour les personnes handicapées et l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) pour les personnes âgées vivant à domicile ont des modalités d'attribution et des montants différents.

La tentation à travers ce guichet unique de "tirer" la PCH vers l'APA risque d'être très forte, puisque le Conseil Général serait le seul maître à bord de ce nouvel outil.

La MDPH est un guichet unique mis en place par la loi du 11/02/2005 ; le Conseil Général en a la tutelle financière et elle est administrée par une Commission exécutive, où les Associations ont un quart des sièges.

Nous devons rester vigilants concernant les futures attributions de cette Maison de l'Autonomie.

VOS DROITS ... VOS DROITS ...

VIVRE À DOMICILE

Service d'Accompagnement à la vie sociale (SAVS)

Annoncé depuis longtemps, le Conseil Général autorise un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale départementale pour dix-huit personnes, mais cela implique :

- *Nombre réduit d'usagers,*
- *demandes non satisfaites,*
- *Zone d'intervention réduite.*

Les personnes les plus éloignées de Mende se voient privées d'accompagnement alors même que ce sont elles qui en ont le plus besoin.

Actuellement pour bénéficier de l'accompagnement de ce type de Service, vous devez l'exprimer dans votre dossier de Prestation de Compensation du handicap (PCH) et le déposer à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

C'est la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui donne accord ou non au suivi par le SAVS

J.M. Guy

CUMUL

MTP (Majoration Pour Tierce Personne) et PCH (Prestation de compensation du Handicap

Il est tout à fait possible de percevoir une MTP et de bénéficier du volet aide humaine de la PCH.

Pour se faire, la CDAPH doit :

1) ***Fixer le nombre d'heur d'aide humaine.***
2) ***Valoriser le nombre d'heure en fonction des tarifs.***
3) ***Déduire le montant de la MTP du montant de la PCH.***

Par contre si vous bénéficiez déjà de la PCH, c'est le Conseil Général qui applique la déduction sans passer par la CDAPH.

ATTENTION AUX PRATIQUES DE CERTAINS CONSEILS GÈNÈRAUX

En effet, certains déduisent la MTP alors qu'elle a déjà été déduite par la CDAPH.

La MTP est une prestation de sécurité sociale versée en complément d'une pension d'invalidit. Son bénéficiaire est totalement libre de l'usage qu'il en fait

FORUMS DES ASSOCIATIONS

Mende - 20 septembre - Halle St jean

Toujours autant de monde et d'Associations et aussi toujours les questions récurrentes sur les coûts du matériel.
Mais cette année une question revenait souvent : "Où en est l'accessibilité"

Marvejols - 6 septembre 2014

Cette année nous y étions. Beaucoup de monde et beaucoup de rencontres permettant de créer des liens et de se trouver des points communs pour agir.
Rencontre avec la présidente du CODERPA Lozère (Conseil Département des Personnes Agées), par exemple pour échanger sur la problématique du vieillissement.
Association "Voies Vertes en Gévaudan" pour relier quatre communes, Montrodat, Marvejols, Chirac, Le Monastier Pin Mories.
(Voir page 13)

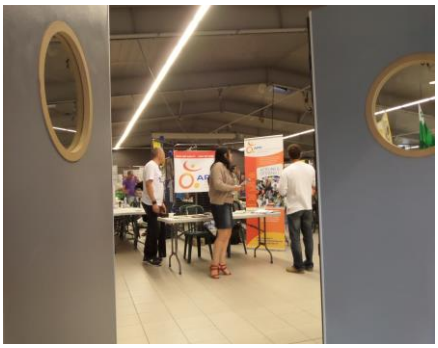

Forum des Associations - Mende

Forum des Associations - Marvejols

J.M. Guy

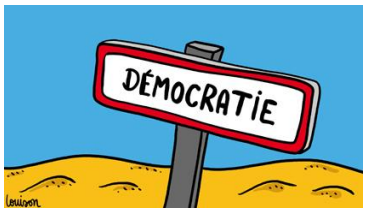

COMITÉ DE PILOTAGE

URGENT :

Pour élaborer les modalités des élections et les mettre en œuvre, un comité de pilotage doit être mis en place. Le comité de piloté doit être composé de quatre adhérents non candidats.
À ce jour deux personnes sont inscrites, nous vous sollicitons donc amis adhérents pour le compléter.
Faîtes-vous connaître au plus tôt auprès de la délégation. Merci pour votre engagement.

Pour faire vivre la démocratie interne

Info n°8 – octobre 2014

Pour les membres des conseils départementaux, des conseils APF de région, des commissions nationales
Pour les directeurs de délégation, les directeurs régionaux et les responsables régionaux du développement associatif

Le calendrier pour le renouvellement des Conseils Départementaux

L'enjeu : mobiliser les adhérents APF pour réussir le renouvellement des conseils départementaux

Les principes du calendrier

Le calendrier de l'élection des conseils départementaux est défini dans l'article 16 de la Démocratie interne, voir le Repère n°1, disponible sur le blog démocratie interne.

❑ **Une procédure simplifiée**
Dans sa séance du 27 septembre 2014, le conseil d'administration a décidé de raccourcir sensiblement le processus électoral, pour faciliter son organisation, ainsi :

- La durée d'appel à candidature passe de 4 à 3 semaines
- Le délai de contestation passe de 5 à 3 semaines

❑ **Les étapes du calendrier**

Le calendrier 2015 du renouvellement des CD

Du 27 avril au 18 mai 2015 : appel à candidatures
Du 1er juin au 22 juin 2015 : période de vote
29 juin 2015 : dépouillement
20 juillet 2015 : fin du délai de contestation

26 septembre 2015 : le conseil d'administration donne délégation à chaque membre du CD
Du 28 septembre au 5 octobre 2015 : le CD élit son représentant et le suppléant
24 octobre 2015 : le conseil d'administration valide les représentants départementaux

➔ **Le renouvellement des commissions nationales** se déroulera entre octobre et décembre 2015, pour une installation des commissions en janvier 2016.

➔ **Le renouvellement des conseils APF de région** se déroulera en novembre 2015 pour le premier collège et en janvier 2016 pour le second collège, leur installation est prévue en février 2016.

Fin mars 2015 les Conseils Départementaux deviennent :
Conseil APF du Département (CAPFD)

APF – Service développement associatif

❖ Le tirage au sort du Grand jeu national de l'APF " HandiDon " a eu lieu à Paris le 15 décembre 2014

Comme bon nombre d'Association, nous sommes à la recherche de moyens nous permettant de pérenniser nos actions : l'APF a donc créée "HandiDon".

Opération de collecte de fonds mais aussi une grande opération de communication nationale. Parrainée pour cette première édition par Thierry Beccarro, animateur télé.

Un week-end de vente au mois d'octobre 2014 était programmé pour toutes les délégations de France. Nos stands à cette occasion étaient tenus par les bénévoles de la délégation. Nous étions sur le marché de St Etienne Vallée Française, à l'Intermarché de Langogne et dans le Hall du Centre Commercial Cœur Lozère à Mende.

Le tirage au sort a eu lieu à Paris le 15 décembre 2014. De nombreux lots, dont une voiture, était à gagner malheureusement pas de gagnant en Lozère.

Mais nous sommes pour HandiDon 2014, les seconds meilleurs vendeurs nationaux.

Merci à tous pour votre solidarité et votre implication.

RESSOURCES ET COMMUNICATION

❖ Votre don c'est notre force...

Soutenir la délégation Lozère, c'est soutenir ***ses actions pour une société inclusive....***

VOTRE DON,
C'EST NOTRE FORCE
Soutenez l'Association des Paralysés de France sur www.apf.asso.fr

Et ses missions...

- *Œuvrer pour favoriser l'égalité des chances et la démarche citoyenne des personnes en situation de handicap moteur,*
- *Informer et sensibiliser,*
- *Défendre les droits, représenter et revendiquer,*
- *Impliquer les partenaires sociaux, institutionnels et politiques,*
- *Lutter contre l'exclusion et les discriminations,*
- *Soutenir et accompagner vers plus d'autonomie,*
- *Rompre l'isolement....*

Pour plus d'informations, contactez la délégation.

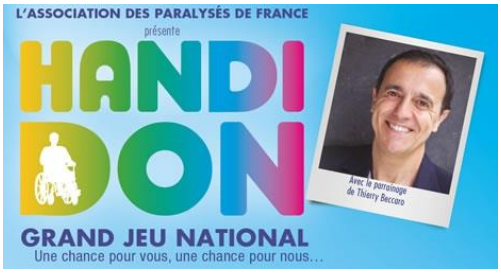

Handidon les bénévoles de la délégation étaient aussi à Langogne

Langogne Intermarché pour aider à la collecte Handidon

À Mende, les clients font preuve de générosité et tente leur chance au Centre Commercial Cœur Lozère

Compléter son ticket don et participer au tirage Handidon

Le parrain 2014 Thierry Beccarro et toute l'équipe organisatrice de Handidon

Les sommes récoltées en Lozère restent dans notre département !

La campagne Handidon s'est terminée le 15 décembre dernier. Plus de 800 000 € ont été récoltés au niveau national.
Cela n'aurait pas été possible sans votre aide et votre générosité. Merci pour votre mobilisation et votre implication dans la réussite de Handidon 2014.

PIQUE-NIQUE
Samedi 20 septembre 2014

Le samedi 20 septembre, les adhérents et les bénévoles de la délégation étaient conviés au pique-nique de la délégation à la salle des fêtes de Langlade. Journée de partage et de convivialité... Pique-nique concocté par le talent culinaire de chacun.

Durant l'apéritif pris à l'extérieur, les quelques nuages mettaient quelques doutes sur le temps de la journée mais un beau soleil a embelli cette rencontre qui se déroulait dans la salle des fêtes de Langlade.....

.....et s'est poursuivie par une visite à la pisciculture de Langlade... certains ont pêché des truites, d'autres ont tout simplement écouté les explications du pisciculteur...
La visite s'est terminée par une boisson fraiche offerte par les propriétaires de la pisciculture. Nous attendons avec impatience notre prochain pique-nique....

Merci à tous pour votre participation

Roselyne Portal
Chargée de mission

LA CONVIVIALITÉ À LA DELEGATION C'EST...

LA GALETTE DES ROIS
Samedi 17 janvier 2015

Comme chaque année la délégation convie les adhérents et bénévoles pour une après-midi conviviale autour de la galette des rois.

C'est avec un grand plaisir que nous constatons un nombre grandissant d'adhérent présent à cette rencontre annuelle...

C'est toujours dans la bonne humeur que nous guettons la reine, le roi..... de la journée

Apéritif avec modération pour entamer une belle journée à Langlade...

. . . CONVIVIALITÉ . . .

Une table bien achalandée par les convives...

Belle après-midi...

...à la pisciculture

Tous aux hameçons...

... la pêche est fructueuse...

En attendant de se régaler autour de la galette, on papote...

Le roi choisit sa reine....

R. Portal

Ils militent pour une voie verte accessible à tous !

Bulletin d'adhésion

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél : .....

Mail : .....

souhaite adhérer à l'Association Voies Vertes en Gévaudan.
Je joins à mon bulletin le règlement correspondant au montant de mon adhésion,

☐ Individuel : 5 € ☐ Famille : 10 €

par chèque, à l'ordre de :

Voies Vertes en Gévaudan
Mairie de Marvejols
9 avenue Savorgnan de Brazza

Association
Voies Vertes en Gévaudan

Un réseau national en développement avec pour objectif la réalisation de 20 000 kms d'itinéraires.

Association Française de développement des
Véloroutes et Voies Vertes

Ce réseau se décline au niveau **régional et départemental.**

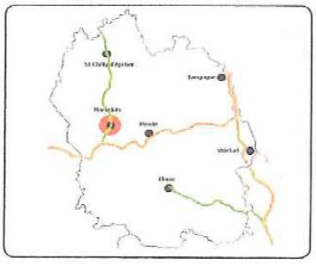

— Itinéraires inscrits au schéma régional
— Itinéraires inscrits au schéma national et régional

SIÈGE SOCIAL DE VVG :
Mairie de Marvejols
mail : voiesvertes@gmail.com

Véloroutes & Voies Vertes

En partenariat avec les communes de :
Chirac - Marvejols
Le Monastier - Montrodat

Relier nos 4 communes par une Voie verte

Association
Voies Vertes en Gévaudan

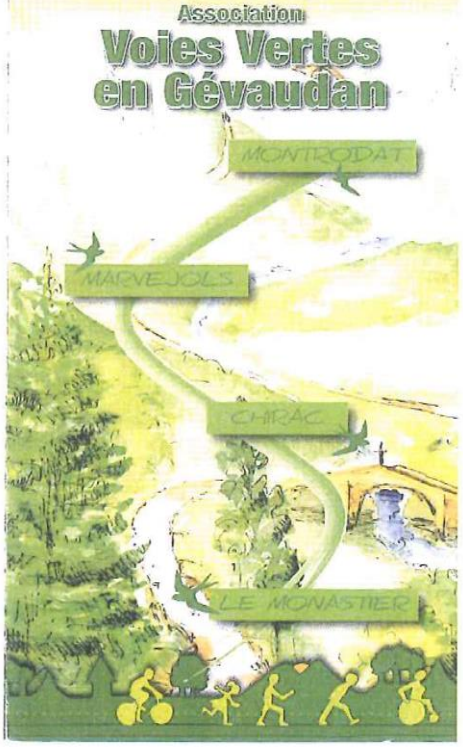

Pour que ce projet devienne réalité

SÉCURISER
les déplacements, non motorisés, entre nos communes

FAVORISER
les rencontres, l'accès aux activités, aux commerces de proximité, aux animations associatives, scolaires, sportives

PROMOUVOIR
le tourisme, les découvertes, la culture

Réservée à la circulation non motorisée, une voie verte est destinée aux piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite, voire aux cavaliers.
Pour ces usagers, emprunter les routes actuelles leur fait encourir des risques majeurs d'accident.

En milieu rural les faibles distances de déplacement au quotidien incitent à utiliser d'autres moyens de locomotion que la voiture.

Aujourd'hui, notre bassin de vie se développe en direction des communes périphériques de Marvejols, avec une évolution de 15% à 18% en dix ans.

Demandons à nos élus de proposer aux habitants de notre communauté de communes, aux visiteurs et aux vacanciers "une alternative verte" qui permettra à tous de cheminer sereinement. Elle sera la première pierre du schéma lozérien des voies vertes, actuellement à l'état de projet.

AMÉLIORER
notre qualité de vie, notre condition physique

CHANGER
notre rapport au temps et introduire la notion de plaisir dans les déplacements

PRÉSERVER
l'environnement, lutter contre la pollution et le gaspillage énergétique, dans un département «vert» : Pays des Sources

A VOS PLUMES

Chers amis, cette page est la vôtre...
Comme notre ami Phillis, faites-nous parvenir votre vie en poésie, vos témoignages, vos interpellations....

Accident

Mon frère est assis là, comme moi d'ailleurs.
Bavardages futiles et plaisanteries "fines"
Rythment notre ballade bercée par le moteur
Et une mélodie qui hante l'habitacle.

Je n'ai pas souvenir, durant toute ma vie
D'avoir déjà vécu de tels moments de paix.
Mon frère est le plus jeune, je suis donc son aîné ;
Et après des années, enfin nous sommes amis.

Le véhicule file dans l'air humide et frais
Et je ne sais pourquoi, la peur me prend soudain.
Décalage à gauche, décalage à droite,
Impitoyablement, nous voilà chavirés.

Un éclair aveuglant de phares qui nous croisent,
Une peur m'envahit, me frappe et me fige.
Le temps s'emballe et file emportant les secondes
Comme pour m'annoncer la fin proche d'un monde.

Et puis, vient la descente, interminable, longue.
Un si petit ravin si vite descendu
Mais pour moi si brutal si amer, si profond,
Qu'en un quart de seconde je me sens perdu.

C'est là que ma mémoire s'embrouille peu à peu :
Tréneule me garrote, un pompier me sourit,
Mon frère a disparu j'ai peur qu'il ne soit mort
Et personne ne veut me dire où il est.

La douleur me submerge, me rend fou, enragé;
Et je suis là tremblant, étant bien persuadé
Que ma fin est venue et que la mort arrive.
Je pleure à gros sanglots et soudain je chavire...

Ma vie revient par flash, si brefs et si précis
Que j'ai le sentiment d'avoir vécu souvent
Sans prendre un peu le temps de vivre au présent,
Toujours écartelé par mes petits soucis.

Aujourd'hui, je le sais, l'important c'est d'aimer...

Phillis Cherrotraco

Notez.....

Jeudi 9 et vendredi 10 avril 2015

- **Sensibilisation à tous types de handicap, des classes de 5ème des Collèges de Langogne, Marvejols et St Chèly au C.E.M. de Montrodat, présidé par le Préfet M. Parisot de Bayard**

27 avril au 29 juin 2015

- **Renouvellement du conseil départemental – 1ère phase des élections**
  27/04/15 au 18/05/15 => appel à candidatures
  01/06/15 au 22/06/15 => période de vote
  29/06/15 => dépouillement

Courant le mois de septembre 2015

- **Forums des Associations - Mende et Marvejols**

Pourquoi adhérer à l'Association des Paralysés de France ?

L'APF compte près de 30 000 adhérents. C'est une force puissante pour faire entendre la voix des personnes en situation de handicap et de leur famille auprès de ceux qui nous gouvernent. Devenir adhérent, c'est être acteur de ce combat.

APF Association des Paralysés de France

Bulletin d'adhésion

Pour souscrire une *cotisation familiale* dès aujourd'hui, merci de contacter votre délégation départementale.

À compléter et à retourner sous enveloppe *sans affranchir* à :
APF libre réponse 94134 – 75642 Paris Cedex 13,
ou *directement* à **votre délégation départementale.**

OUI, je souhaite (au choix) :

❑ **Adhérer pour 1 an à l'APF** DHNA13
25 € (montant de l'adhésion seule, sans abonnement) €

ou ❑ **Adhérer à l'APF et m'abonner** DHNA13 + AFAA13
pour 1 an au magazine *FAIRE FACE*
au prix spécial de **47 €** (au lieu de 58 €) €

et ❑ **J'apporte mon soutien à l'APF** (facultatif)
par un don complémentaire de : €

TOTAL de mon règlement : €

Votre adhésion (25 €) et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

L'adhésion est individuelle ❑ Mme ❑ Mlle ❑ M. FBULL13

Nom : .....

Prénom : .....

N° d'adhérent (facultatif) : .....

Adresse : .....

.....

.....

CP ❙❙❙❙❙❙ Ville : .....

Ci-joint mon règlement par :
❑ Chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France
❑ Carte bancaire : merci de nous contacter au 01 53 80 81 04

Renseignements facultatifs :
Numéro de téléphone : ❙❙❙❙❙❙❙❙❙❙
Adresse e-mail : ..... @ .....

Vous avez entre 18 et 25 ans ?
Votre 1re année d'adhésion est gratuite.
Contactez votre délégation départementale pour en savoir plus.

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné.

L'équipe de l'APF délégation de la Lozère vous souhaite un Beau Printemps

Dans un souci d'économie, n'hésitez pas à nous faire parvenir votre adresse mail, vous recevrez directement chez vous le bulletin de la délégation.

Comité de rédaction du Gévaud'hand : Guy Duyckaerts/Roselyne Portal/Jean-Michel Guy
Conception et mise en page : Roselyne Portal / Jean-Michel Guy

Gévaud'hand n°3 mars 2015 tiré en 500 exemplaires.

Contact : Association des Paralysés de France - Délégation de la Lozère
Immeuble Le Mazel – 35 rue du Collège – 48000 MENDE

e-mail : apfdd48@wanadoo.fr Tel : 04 66 65 06 13

Blog de la délégation : http://dd48.blogs.apf.asso.fr/